

INFOS MUNICIPALES

Bulletin Janvier 2019

Sommaire

Informations municipales	2-5
Recensement	6
Les travaux 2018	7
Un peu d'histoire	8
La Grande Veillée	9
Comité des fêtes	10
Rétrospective	11-12
Agenda	13
Mémento	14

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les horaires d'ouverture de la mairie sont :

LUNDI : 13H 19H

MARDI ET JEUDI : 9H 12H

Nous vous informons que la mairie sera fermée pour congés d'hiver du 24 au 31 décembre 2018 inclus, nous vous remercions de votre compréhension

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Recensement militaire :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés en 2003, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Documents à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).



MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée Défense et Citoyenneté

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...)
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees

Liens utiles aux administrés : 03 59 00 43 00 Caserne Vandamme 17 rue Lydéric BP 50125 59001 Lille Cedex

Inscription sur les listes électorales :

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement militaire.

Pour les autres personnes, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire, durant l'année et avant le 31 décembre (se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

A partir du 1^{er} janvier 2019, les listes électorales seront gérées nationalement sur le répertoire électoral unique.

Les particuliers pourront faire leur demande d'inscription en ligne sur le site www.service-public.fr

Demande de passeports et cartes d'identité :

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Ouverture : Lundi, Mardi et Jeudi 8H30-12H00 et 13H30-17H30
Mercredi 10H00-12H00 et 13H30-17H30
Vendredi 8H00-12H00 et 13H30-16H30
Samedi 9H00-12H00

Site internet :

Nous vous informons que la commune travaille actuellement à la création de son site internet.

Il sera disponible début 2019 à l'adresse <http://warluzel.fr/>

Vous y trouverez diverses informations et liens directs pour les démarches administratives, ainsi que les bulletins municipaux, les comptes-rendus de conseils municipaux, ...

Collecte des déchets :

Il n'y aura pas de calendriers de collecte distribués cette année. A la place, tous les habitants trouveront dans leur boîte aux lettres fin février début mars un magazine du SMAV reprenant, au centre, les informations de collecte.

Taille des haies

Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies en bordure de voie. Une haie non entretenue peut rendre difficile la visibilité et la circulation.

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de votre propriété (trottoirs, voirie, espaces verts...), et cela à la diligence des propriétaires ou exploitants des terrains.

Dépôts sauvages sur l'espace public

Toute personne à l'origine de dépôt sauvage sur un espace public est passible d'une amende (Infraction de 5e classe ; **Article R635-8 du code pénal**).

Utilisation espace public (voiries, trottoirs, espaces verts...)

Pour occuper temporairement le domaine public routier ou effectuer des travaux sur la voie publique, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Toute demande d'autorisation doit obligatoirement être faite en mairie afin d'obtenir une réponse avant l'occupation du domaine public.

Précautions contre le monoxyde de carbone

Une attention toute particulière doit porter sur les appareils de la vie quotidienne :

- Chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- Chauffe-eau et chauffe-bains



- Cheminées et poêles
- Chauffages mobiles d'appoint
- Cuisinières (bois, charbon, gaz)

Il est impératif de faire vérifier votre chaudière par un professionnel régulièrement. Pour les cheminées, il faut inspecter le conduit et faire un ramonage obligatoire au moins une fois par an.

- Aérer, ventiler le logement au moins une fois par jour pendant quelques minutes, cela permet le renouvellement de l'air de l'habitation
- Ne pas Obstruer les grilles de ventilation de vos appareils.

Site d'informations :

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/precautions.asp



Réglementation ramonage : ramonage annuel ou bisannuel

La loi est explicite sur le sujet du nombre de ramonages à effectuer par an :

« Il est enjoint aux propriétaires et aux locataires des locaux d'habitation et professionnels de faire ramoner **deux fois par an** dont une fois au moins pendant la période d'utilisation. Seuls les conduits sociaux, les conduits tubés et les conduits n'ayant jamais servi à l'évacuation des produits de la combustion d'autres combustibles desservant des appareils alimentés par des combustibles gazeux pourront n'être ramonés qu'**une seule fois par an**. » Art 37 et 40 de l'Ordonnance de Police du 5 mai 1974.

c'est à l'occupant des lieux de prendre en charge le ramonage.

Seul un professionnel pourra vous délivrer le certificat de ramonage réclamé par les assurances en cas de sinistre.

vos responsabilité civile ou pénale est engagée, notamment en cas d'incendie. Votre assureur peut ainsi vous refuser tout remboursement.



RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

Warluzel va participer au recensement du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Mme DENNE Sylvie a été nommée agent recenseur.

Cette année, les démarches sont simplifiées avec le recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

N'hésitez pas à vous rendre en mairie durant les heures d'ouverture, Julie se rendra disponible pour vous aider à répondre en ligne.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

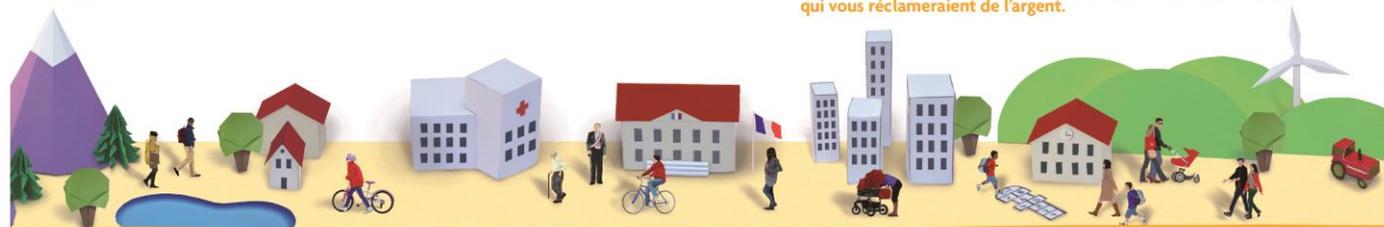
Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Les travaux 2018

Afin d'embellir et entretenir au mieux notre village, 2018 a permis de réaliser les travaux suivants :

- La pose de clôtures et l'aménagement de l'aire de jeux rue de la chapelle, la pose du portail et l'engazonnage restent à faire dans les semaines à venir. Le nivellement du terrain et la pose de cailloux rouges pour la création d'un parking ont également été réalisés pour le terrain de jeux
- Réparation du plafond de l'église, abîmé l'hiver dernier, qui a permis d'insérer une trappe d'accès au clocher. Nous en avons profité pour installer une ventilation afin d'éviter de nouveaux dégâts occasionnés par l'humidité. Un mur extérieur a également été réparé
- Réparations des routes et chemins communaux
- Le remplacement d'un poteau d'éclairage de la rue des sabotiers
- L'achat d'un tracteur tondeuse pour l'entretien des espaces verts communaux
- L'achat d'un copieur pour la mairie
- L'installation de feux pédagogiques rue principale, des stops rue de Sus saint Léger et autres marquages sont en cours de réalisation.

Pour 2019, quelques travaux sont d'ores et déjà programmés :

- Pose de nouvelles grilles au cimetière ainsi qu'un panneau d'affichage,
- Pose de poubelles aux arrêts de bus,
- Remplacement de certaines plaques de rues détériorées,
- Installation de panneaux limitant l'accès au chemin de Transval à un usage agricole,
- Installation d'un caveau d'attente au cimetière
- Réhabilitation de la salle des fêtes pour la remettre aux normes.

L'ensemble des travaux prévus en 2019 vous seront présentés au prochain bulletin, lorsque le vote définitif du budget aura eu lieu.

La médiathèque

La médiathèque de Berlencourt le Cauroy vous accueille
les mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tous les mercredis, Delphine et Blandine vous proposent une activité « Heure du conte » de
10h à 11H,
et tous les samedis une activité « Lire & jouer » 14h30 à 16h.

Un peu d'histoire ... l'église de Warluzel



En bas à droite, on aperçoit la même personne que sur la photo du bulletin n°1. On en déduit que les 2 photos sont de la même époque. On observe également l'ancien mur d'enceinte de la salle du presbytère, sur la droite. Et sur la gauche de l'église, on distingue les croix de l'ancien cimetière.

L'église Sainte-Marie-Madeleine

L'église est dédiée à Sainte Marie-Madeleine, pénitente. Elle est située sur la motte féodale, et est construite en pierre calcaire sur un soubassement en briques et silex cimentés. La porte de la façade ouest est encadrée par deux contreforts et surmontée d'un appentis d'ardoise. Une sacristie en briques est accolée au chœur.

Rien, sauf la cloche, n'y rappelle la grande famille seigneuriale, à laquelle notre village a donné son nom.

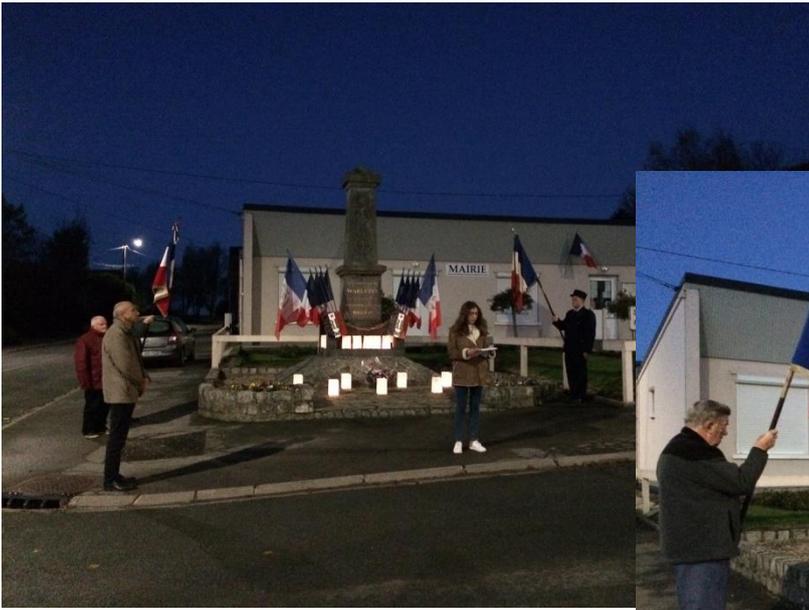
A l'intérieur, dans la nef : un marbre blanc avec épitaphe. En haut du marbre est gravé un calice et dans le bas une tête de mort encadrée dans une équerre.



Au cours de travaux de nivellement effectués dans la seconde partie de juin 1928 dans l'ancien cimetière de Warluzel, autour de l'église, il a été exhumé diverses pièces de grès taillées ou sculptées, servant de fondation à des croix en fer forgé.

Les anciens fonts baptismaux de l'église en constituent la pièce la plus importante. + socle de ces fonts. + des fûts de colonne et de colonnettes.

La Grande Veillée



En mémoire de nos soldats morts pour la France, il a été organisé sur l'ensemble du territoire des Campagnes de l'Artois une Grande Veillée.

A Warluzel, les enfants ont allumé une lanterne pour chaque soldat mort au combat.

Un vin d'honneur a ensuite été offert à la salle des fêtes.

Nous remercions chacun des nombreux participants d'avoir assisté à cette commémoration exceptionnelle du centenaire.

Comité des fêtes

Chers Warluzeloises et Warluzelois,

En cette fin d'année, les premiers bilans s'amorcent, tout comme les projets à venir de 2019.

Tout d'abord, je tiens à remercier celles et ceux qui se sont investis et qui rendent possible l'organisation et le bon déroulement des manifestations qui ont eu lieu depuis cet été.

Je remercie aussi particulièrement l'aide des bénévoles étrangers au comité des fêtes : Mr et Mme Aniola et Mr Dhaille pour les repas des rallyes, Mr Caudron et Mr Willerval pour le montage du chapiteau de la fête communale.

Lors de la ducasse 2018, nous avons innové en proposant un panier garni et une vente d'enveloppes. Toutes propositions d'activités, sorties, manifestations ou autres sont les bienvenues. N'hésitez pas à les soumettre au comité des fêtes.

Les membres du comité des fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

*Le président
Richard Flamant*



RETROSPECTIVE

Voyage chez les gaulois

Le 3 aout 2018, le comité des fêtes a offert aux enfants de Warluzel, qui pouvaient être accompagnés, la possibilité de se rendre en car au Parc Astérix.

Une quarantaine de personnes a participé à cette journée. Les retours sont positifs, tout s'est passé dans la joie et la bonne humeur, malgré un bus incomplet.



Rallye moto

Pour sa première édition, le rallye moto a été apprécié des 30 équipages qui y ont participé. Le bilan est positif avec un bénéfice de 264 euros. Une deuxième édition intéresserait les participants, elle est en prévision.



Rallye Auto



7 équipages sont venus pour passer un moment convivial et culturel lors du 4e rallye automobile.

Tout comme le rallye moto, le bilan est positif avec un bénéfice de 368 euros.

Fort de son succès, une 5^e édition est actuellement en préparation.

Atelier créatif de fin d'année



Les enfants de la commune ont pu participer, sur inscription, aux activités de fin d'année pour réaliser un objet de Noël. Cette activité était proposée et encadrée par les conseillères municipales Mesdames CAUDRON, TILLOY et MARIAGE.

Agenda / Animations

Le comité des fêtes et le conseil municipal vous proposent les manifestations à venir:

Le 16 Décembre : Arbre de Noël communal



Le 13 Janvier 2019 : Les voeux

Le 10 Février 2019 : Repas des aînés



Le 22 Avril 2019 : Pâques

Le 25 Mai 2019 : Fête des mères

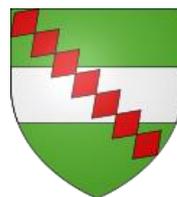


Les 27 et 28 Juillet 2019 : Fête communale

Mémento

Mairie de Warluzel : accueil et permanences Lundi 13h-19h – Mardi 9h-12h – Jeudi 9h-12h

 32 rue principale 62810 WARLUZEL
 commune-de-warluzel@orange.fr
 03 21 48 24 01
 Fax : 03 21 55 93 71
Site : www.warluzel.fr (site en cours de construction)



Communauté de communes « des Campagnes de l'Artois » :

Siège social :

 1050 Avenue François Mitterrand - 62810 Avesnes-le-Comte
 03.21.220.200
 accueil@campagnesartois.fr

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Site : <http://www.campagnesartois.fr/>
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/campagnesartois/>



Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)
34 r Principale, 62123 MONTENESCOURT – mail syndicatdugy@orange.fr
Tel : 03 21 48 61 85 accueil lundi, mardi et vendredi après midi
Service technique en cas d'urgences : 06 30 27 85 07



SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation) :

11 rue Volta 62217 Tilloy les Mofflaines
e.mail : contact@smav62.fr
Site internet : <http://www.smav62.fr>
N° vert 0 800 62 10 62



Coordonnées et horaires d'ouvertures des déchetteries du secteur:

<http://campagnesartois.fr/preserver/dechets-menagers>

Calendrier des collectes :

<http://campagnesartois.fr/documents-a-telecharger/category/8-calendriers-collecte-2018>

Conciliateur de justice : point d'accès au droit ; place des Ecrins 62223 St Nicolas les Arras
Tél : 03 21 73 85 62 <http://www.cdad-pasdecalais.justice.fr/>

Urgences (tél) :

<u>Pompiers</u> :	faire le 18	<u>SAMU</u> :	faire le 15
<u>SOS Mains</u> :	08 26 20 95 75	<u>Centre antipoison</u> :	08 25 81 28 22
<u>Centre des Brûlés</u> :	03 20 44 56 10		
<u>Numéro d'appel d'urgence européen</u> :	112 (sur un fixe, un portable ou d'une cabine téléphonique)		
<u>Gendarmerie</u> :	faire le 17	brigades d'Avesnes :	03 21 48 40 17 et d'Aubigny : 03 21 20 00 17